

**ABONNEMENT.**  
 En un an... 30 fr.  
 Six mois... 18  
 Trois mois... 8

**Poste :**  
 En un an... 35 fr.  
 Six mois... 18  
 Trois mois... 10

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 33 ;  
 A EWIG,  
 Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.  
 Réclames, —... 30  
 Faits divers, —... 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Novembre 1879.

## Chronique générale.

M. Grévy se fait, dit-on, adresser, en dehors des voies officielles, des rapports sur l'état des esprits. Ce serait d'après les conclusions de ces documents confidentiels qu'il aurait pris la résolution de se montrer très-énergique contre les radicaux.

Par décret du Président de la République, en date du 4<sup>er</sup> novembre 1879, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur et des cultes, M. Regnault, conseiller d'Etat, directeur général des affaires civiles et financières de l'Algérie, a été nommé préfet du département du Loiret, en remplacement de M. Michon, mis en disponibilité sur sa demande.

Le conseil d'Etat n'avait, paraît-il, pas d'ouvrage ; les dénonciations radicales se chargent de lui en préparer.

Après M<sup>r</sup> l'évêque de Grenoble, voici que la presse républicaine demande que M<sup>r</sup> Freppel soit déferé au conseil d'Etat pour son oraison funèbre de La Moricière.

M<sup>r</sup> l'évêque d'Angers avait parlé assez durement de la Révolution de 89.

« Oui, a-t-il dit, l'homme substitué à Dieu comme source unique de tout droit, de toute moralité, c'est-à-dire le décide dans l'ordre social, voilà le dernier mot de la Révolution. »

Ces énergiques paroles ont sans doute déplu aux serviteurs de la Révolution, et ils dénoncent le prélat qui les a prononcées.

La France assure qu'il n'a pas été question de poursuites contre M. Freppel.

Du reste, on considère comme des tentatives d'intimidation les menaces de poursuites contre M<sup>r</sup> Freppel, et l'on ne croit gé-

néralement pas que cette nouvelle affaire — malencontreusement provoquée par la République française — soit suivie.

Le Journal des Débats lui-même est obligé de déclarer qu'il ne voit rien d'illégal dans le discours de M<sup>r</sup> Freppel ; mais M. John Lemoine n'en attaque pas moins l'éloquent prélat comme ennemi de la société moderne. M. John Lemoine remplit avec une ardeur croissante son rôle de sacristain de M. Loysen.

### UNE INQUIÊTE NOUVELLE.

Sous ce titre, on lit dans la Patrie :

Le gouvernement se propose d'entrer, vis-à-vis des institutions congréganistes, dans une voie nouvelle.

A la persécution violente et à l'expulsion *manu militari* des Frères de la Doctrine chrétienne et des Sœurs enseignantes, il s'agit de substituer une clause législative qui pût faire considérer à peu près comme non avenues les dispositions libérales faites en leur faveur.

Au fond, et à vrai dire, l'iniquité aussi bien que l'arbitraire ne feraient que changer de nature ; mais, dans l'une comme dans l'autre façon d'agir, ils n'en existeraient pas moins.

On en jugera par ce texte, que le cabinet entend soumettre à la Chambre des députés, dès la reprise des travaux parlementaires :

« Les donations et legs faits sous la condition que les écoles seraient dirigées par des congréganistes resteront acquies aux communes, sauf indemnité s'il y a lieu, en cas de réclamations dans le délai de six mois.

« Une commission nommée par le Président de la République, sur la présentation du ministre de l'instruction publique, déterminera, sans appel ni recours en cassation, l'indemnité qui pourrait être due aux directeurs ou à leurs héritiers, en prenant pour base la valeur des objets au moment de la donation et en tenant compte du temps pendant lequel la condition aura été exécutée.

« A l'avenir, ces conditions tomberont sous l'application de l'article 900 du Code civil. »

C'est, en somme, une véritable expropriation que la proposition ci-dessus a pour objet d'édictier, expropriation qui en principe ne serait pas seulement injustifiable, mais qui en fait serait dénuée des garanties accompagnant d'ordinaire une mesure aussi grave.

De quel droit, en effet, les Chambres iraient-elles déclarer que telle donation ou tel legs, consentis antérieurement et acceptés sous des conditions déterminées, devront être transférés à cette heure aux municipalités, cela au mépris de la volonté expresse du donateur comme du testateur, et sous la seule réserve d'une indemnité à déterminer... s'il y a lieu ?

Que deviendrait d'ailleurs, en pareille hypothèse, la règle ancienne de la non-rétroactivité des dispositions législatives ?

D'autre part, n'est-il pas surprenant de voir les soi-disant adversaires déclarés du système des commissions mixtes instituer à leur tour, par simple décret du pouvoir exécutif, une commission extraordinaire chargée de se prononcer non pas en matière politique, mais en matière d'intérêts privés, sans recours possible, soit en cassation, soit en appel ?

Ces seules réflexions suffiront pour donner une idée de la mesure.

Quant à l'article 900 du Code civil, que le projet officiel tend ici à mettre en pratique pour l'avenir, voici comment il est conçu :

« Dans toute disposition entre vifs ou testamentaires, les conditions impossibles, celles qui seront contraires aux lois ou aux mœurs, seront réputées non écrites. »

C'est-à-dire qu'aucune donation ni aucun legs ne pourraient désormais avoir lieu sous la condition que telle école sera dirigée par des instituteurs congréganistes.

Le gouvernement semble estimer, en effet, qu'une semblable condition doit être assimilé

lée à celles qui se trouvent contraires à la raison et aux bonnes mœurs.

L'injure, dans la circonstance, vient donc se joindre à l'iniquité et à l'arbitraire, et l'on dirait que le ministère actuel a entrepris de froisser systématiquement les consciences, de défier de propos délibéré les conservateurs.

Nous verrons un jour — prochain peut-être — ce qu'il aura gagné à cette conduite et à cette attitude.

### Tout pour le peuple :

Informé qu'un certain nombre d'établissements religieux fournissaient gratuitement aux pauvres des produits pharmaceutiques, le garde des sceaux, — nous disent les journaux radicaux, — a fait préparer un projet de loi tendant à remédier à cet abus qui menace si sérieusement la santé publique.

Nous remercions les grands citoyens qui nous gouvernent de leur sollicitude pour la santé publique. Mais nous prenons la liberté de leur dire que la santé privée n'aura pas à se louer de cette nouvelle mesure.

Si les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et les membres des autres congrégations charitables ne peuvent plus fournir gratuitement des médicaments aux malades, les pauvres, les ouvriers sans ouvrage, devront donc mourir sans secours !

Le peu d'argent qu'ils pourront gagner dans la saison où nous entrons suffira à grand peine à payer le pain nécessaire à leurs familles, puisque, malgré la baisse des farines, le prix de cet aliment de première nécessité va encore augmenter.

Que le gouvernement laisse donc les ordres religieux remplir leur mission charitable ; c'est le meilleur moyen de prouver qu'il se préoccupe réellement d'améliorer le sort du peuple.

Les pharmaciens y perdront peut-être un peu, mais les pauvres y gagneront beaucoup ; ce sera une compensation suffisante.

30

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## AVENTURES D'UN GENTILHOMME

### LE MANOIR DE ROSVEN

XIV

LE RECTEUR DE SAINT-ERMEL.

(Suite.)

Kerbozec voyait des effets de la parole sacrée sur la famille des maîtres, mais les serviteurs y avaient résisté.

Cependant le bonhomme Jean-François fit un signe.

— Silence ! Pierre... mon père veut vous parler, s'écria le capitaine de vaisseau.

A la voix de son frère de lait, le vieux Gavésio se retourna ; à l'aspect du bonhomme qui soulevait lentement sa main, le paysan retire son chapeau et dit :

— Enfants ! le maître parle ; écoutez !

Tandis que les troupes finissaient de s'aligner et que le colonel La Patrie faisait faire l'appel, Jean-François eut le temps de dire :

— Mes enfants ! Je me confesse devant vous d'avoir péché... Vous priez Dieu pour qu'il me pardonne d'avoir voulu devancer de quelques instants le terme de ma longue carrière.

A la droite du vieillard, derrière le fauteuil, se se tenait le prêtre, le crucifix à la main ; à gauche, Mélie, semblable à l'ange gardien de son aïeul.

Le vieux Pierre, jusqu'alors dur comme un roc, sentit le sang refluer à son cœur ; ses mains se crispèrent sur son *pen-bac'h*.

Le fils et les filles Gavésio, tournant le dos aux Bleus, écoutaient pieusement le dernier sire de Rosven, qui ajouta :

— J'ai péché contre Dieu ! que son prêtre daigne m'absoudre, car je m'en repens, et voici l'heure de la mort qui sonne... J'ai péché contre vous aussi, mes enfants... par mes exemples, par mes paroles, par ma faiblesse !... Vous tous du manoir... (le vieillard poussa un soupir, le feu pétillait encore)... Vous tous de la ferme, pardonnez-moi !

Le vieux Gavésio fondit en larmes et tomba à genoux.

— Et maintenant, obéissez à notre père à tous ; plus de combats ! plus de sang !... la lutte est achevée... mourons !

Pierre Gavésio se releva, mais ce fut pour se rapprocher de Jean-François et se prosterner devant lui ; il baisait ses genoux, ses sanglots étouffaient sa voix.

Cet homme d'Armorique ne se résignait point sans angoisses à voir de ses yeux ses maîtres fusillés dans la cour du manoir ou conduits à l'échafaud, et l'on entendait parfois des mots entrecoupés comme :

— Pardon !... Ils le veulent... Oui !... nous ne pouvons plus... mes enfants !...

Enfin il se redressa de nouveau pour dire en breton à ses filles et à ses fils :

— Le bonhomme a parlé !... Laissons là nos armes.

Le prêtre alors entonna le *Miserere*. Hommes, femmes et enfants le chantaient avec lui.

L'appel du bataillon était achevé.

— Capucines ! disait le colonel La Patrie. Mais enfin ça vaut mieux qu'une nouvelle bataille. Je craignais que ce diable de vieux Chouan avec ses garçons et ses filles ne nous donnassent encore de la tablature. Chantez ! chantez !... à votre aise !... les citoyens du district se chargeront du reste... C'est égal, ces gaillards-là se sont merveilleusement battus !

Au moment où le colonel rendait un semblable hommage au courage des Chouans, un officier vint lui rapporter les résultats de l'appel.

On sait combien le bataillon avait souffert ; il ne restait guère que trois cents soldats valides.

— Et Bayonne, et ses grenadiers ? où sont-ils ? demanda le colonel.

On entendit un tambour qui battait le pas accéléré dans l'avenue.

— Les voici probablement, répondit l'officier.

Vingt-cinq grenadiers, conduits par le sergent Bayonne, traversèrent alors la masse des sans-culottes qui hurlaient dans la grande allée.

Le colonel avait invité Famine à retenir les sans-culottes au delà de la douve jusqu'à ce qu'il fût tout à fait maître du champ de bataille. Pour plus de sûreté, un piquet reçut ordre de garder le passage comblé par des gabions. Les patriotes, d'ailleurs, voyant que le manoir était brûlé et qu'il n'y avait point d'espoir de pillage, laissèrent faire sans réclamations. Ils ne virent pas avec la même indifférence Bayonne et ses grenadiers, au nombre desquels se trouvaient Géranium, l'Enflammé, Bec-de-Perdrix, et le reste de leur séditieuse chambrée. — A Saint-Ermel, le combat avait à peu près fini faute de combattants. Quelques commissaires de Josselin et de Ploërmel s'étaient interposés en faveur des grenadiers. On n'avait pas brûlé la porte de l'église, déjà pillée, et où Géranium avait successivement recueilli une douzaine de camarades ; mais les sans-culottes, reconnaissant qu'il n'y avait plus rien à prendre, étaient partis en jetant le feu dans les malheureuses demeures des paysans ; le presbytère fut également livré aux flammes ; l'église seule resta debout.

Le sergent Bayonne revint sur les entrefaites, et

Depuis que la fortune publique est en partie représentée par des titres mobiliers, les plus petits capitalistes possèdent des rentes, des actions ou des obligations. De là, pour eux, la nécessité de connaître les variations des cours, les situations des entreprises, les rapports périodiques des sociétés et les changements qui affectent en bien ou en mal les valeurs qu'ils ont en portefeuille. En effet, faute de vendre à temps ou d'acheter à propos, on compromet ou l'on diminue quelquefois son avoir. Il est utile aussi de vérifier les numéros des titres que les Tirages appellent au remboursement, puisque, dès lors, ils cessent de porter intérêt.

Tous ces renseignements et bien d'autres encore sont fournis exactement par certains journaux financiers, dont la notoriété date de longtemps. Au premier rang de ces publications spéciales, on cite le *Journal des Tirages financiers*, fondé il y a dix ans. Il est la propriété de la *Société française financière*, établissement de crédit au capital de six millions, dont la prospérité est bien connue.

Le *Journal des Tirages financiers* doit son grand succès à l'impartialité et à l'indépendance avec lesquelles il renseigne ses nombreux abonnés. Aussi, croyons-nous rendre un véritable service à nos lecteurs, rentiers et capitalistes, en leur conseillant de prendre un abonnement d'essai de trois mois à ce journal. Cela ne coûte d'ailleurs qu'un franc, qu'il suffit d'envoyer en timbres-poste au Directeur, 48, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret en date du 27 octobre, M. Le Moine des Mares, sous-lieutenant sous-écuyer à l'École de cavalerie, est nommé lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment de spahis. M. Le Moine des Mares est maintenu à l'École de cavalerie en qualité de sous-écuyer.

### THEATRE DE SAUMUR.

Nous avons eu hier soir une charmante représentation d'opéra. Les *Noces de Jeannette* et la *Dame blanche*, qui avaient attiré la foule, ont obtenu beaucoup de succès. La nouvelle chanteuse, M<sup>lle</sup> Lagye, s'est fait applaudir, ainsi que les autres principaux interprètes.

Lundi prochain 10 novembre, le spectacle se composera du *Marquis de Villemer*, pièce en 4 actes, de George Sand, avec M. Chavannes dans le rôle du duc d'Aléria.

**La Salle-de-Vihiers.** — Vendredi soir, vers 7 heures, le feu s'est déclaré au village de la Grande-Brandière, commune de la Salle-de-Vihiers, dans un hangar appartenant aux époux Germond, fermiers de M. Dureau.

Les pertes, consistant en objets mobiliers, bois, lin, instruments aratoires, s'élèvent à 500 fr. environ, et 200 fr. pour la toiture.

Le tout était assuré à la *Mutuelle*, du Mans. La cause de ce sinistre est restée inconnue.

### On lit dans la Sarthe :

« Il nous arrive assez souvent, en ouvrant nos journaux, d'y découvrir des correspondances qui s'y sont glissées et que les employés de la poste n'ont pas aperçues. Ce matin encore, nous avons trouvé dans l'*Indépendant* de Blois une lettre adressée à une personne habitant le département d'Indre-et-Loire.

« La poste, pour éviter que les lettres ne s'égarer ainsi dans les journaux, a bien fait établir des boîtes spéciales où doivent être déposés les imprimés de toute nature.

« Malheureusement, dans presque toutes les localités, ces boîtes se trouvent installées à l'intérieur des bureaux de poste, et après la fermeture elles sont d'une inutilité absolue.

« Ne serait-il donc pas possible de mettre à l'extérieur, à côté de l'ouverture destinée aux lettres, une ouverture pour les journaux et les prospectus. Ce serait mille fois plus commode pour le public et pour les employés de la poste. »

**Acte de dévouement.** — On écrit de Brain-sur-l'Authion, 2 novembre :

« Hier soir, un violent incendie éclatait dans une ferme voisine de Brain-sur-l'Authion. Au bruit de la générale et du tocsin, tous les habitants de Brain et des communes environnantes accoururent sur le lieu du sinistre.

« Une maison tout entière était en flammes, une fumée épaisse sortait par les ouvertures que le feu avait pratiquées dans le toit; les poutres craquaient horriblement et menaçaient de s'abîmer dans la fournaise.

« Personne n'osait approcher pour faire ou indiquer les manœuvres destinées à préserver les maisons voisines, lorsqu'un jeune homme, qui avait entendu le signal de l'incendie, arrive, saisit la première échelle qui lui tombe sous la main, et, sans paraître songer au danger qu'il va courir, s'élance sur le toit. Alors le sauvetage s'organise véritablement, les efforts redoublent, et au bout d'une heure on est maître du feu. L'auteur de cet acte de dévouement se nomme Noblant, Alexandre; il est instituteur adjoint à l'école mutuelle de Saumur. C'est le même qui, l'année dernière, a retiré de la Mayenne un homme qui se noyait. »

### Le comte Urbain de Maillé.

Lieutenant de sapeurs-pompiers révoqué.

Nous lisons dans la *France nouvelle* :

« Le comte Urbain de Maillé est révoqué des fonctions gratuites de lieutenant de pompiers.

« S'il m'en souvient bien, le comte Urbain de Maillé, tout jeune alors, était engagé volontaire en 1870 au 7<sup>e</sup> hussards; il fit la campagne de la Loire au 4<sup>e</sup> escadron du 1<sup>er</sup>

hussards de marche. C'était presque un enfant, mais c'était un admirable soldat, plein de foi, tout aux sentiments de ses devoirs. Il était adoré et respecté des vieux rappelés, dont son patriotisme l'avait fait le camarade de tente.

« Un jour même, si ma mémoire est fidèle, dans une reconnaissance sur la route de Josnes, près de Mer, quelques cavaliers de son peloton avaient fait prisonnier un hussard prussien blessé. Les gens du village et les nôtres, excités, voulurent fusiller le Prussien qui, en se défendant, avait tiré sur les femmes et sur les enfants. Maillé, simple cavalier, prit ce malheureux dans ses bras, et déclara qu'il les faudrait fusiller tous les deux : il s'était rendu, sa tête était sacrée. Les vieux chevrons obéirent à cet enfant qui commandait au nom de l'honneur.

« On le révoque comme pompier : c'est inutile; s'il y a un sinistre, il y courra pour faire son devoir, comme nous tous royalistes; même si l'on nous chassait de l'armée, nous saurions y revenir le jour du danger et du combat pour remplir les vides laissés par les réfractaires républicains. »

Par décret du Président de la République, en date du 13 octobre, M. L. Beigneux a été nommé avoué à Montmorillon, en remplacement de M<sup>e</sup> Bonneau, démissionnaire en sa faveur, et a prêté serment en cette qualité devant le tribunal civil de première instance de Montmorillon.

### LA PROCESSION DE SAINT-MARTIN A TOURS.

On lit dans la *Patrie* :

« Monseigneur l'archevêque de Tours vient de publier un mandement dans lequel il annonce que la grande procession de Saint-Martin aura lieu, comme d'habitude, le dimanche qui suivra le 11 novembre. Cette solennité serait présidée par S. E. le cardinal Pie, évêque de Poitiers, entouré des évêques d'Angers, du Mans, de Laval, de Luçon, de Tulle. Les radicaux disent tout haut que M<sup>re</sup> Collet s'est trop avancé et que la procession n'aura pas lieu.

« L'administration municipale étant démissionnaire depuis longtemps et le gouvernement étant resté jusqu'ici impuissant à en constituer une nouvelle, il paraît certain que le Conseil municipal, avec l'assentiment du préfet Dauvassans, neveu d'un évêque, est décidé à décréter l'interdiction de cette procession, qui attire chaque année, à Tours, plus de trente mille étrangers.

« Les commerçants sont fort mécontents, car leurs intérêts vont en souffrir; mais les édiles tourangeaux n'y regardent pas de si près. »

La *Patrie* ne se trompe pas, croyons-nous, ajoute le *Journal d'Indre-et-Loire*, en disant que le Conseil municipal de Tours serait disposé à décréter l'interdiction de la procession. Mais elle commet une erreur en accordant ce pouvoir au Conseil. C'est au maire seul qu'il appartient de trancher la question.

Or le maire est actuellement M. Belle,

dont la démission n'a pas encore été acceptée.

Si donc, d'ici au 16 novembre, jour fixé pour la procession, le maire actuel n'a pas été remplacé, il y aurait tout lieu de supposer que la cérémonie aura lieu, les raisons qui ont porté M. Belle à l'autoriser les années précédentes subsistant encore dans toute leur intégrité.

### LOUDUN.

Le Comice agricole de l'arrondissement de Loudun donne avis que des expériences de pressoirs, faites avec de la vendange, auront lieu, à Loudun, dimanche prochain 9 novembre.

Tous les constructeurs sont admis à exposer leurs pressoirs. Les instruments, outils, appareils et objets servant à la viticulture ou à la vinification pourront être également exposés à ce concours, mais au point de vue seulement de leur vente et de leur propagation.

En conséquence, le Comice fait appel : 1<sup>o</sup> aux constructeurs de charrues-vigneronnes; 2<sup>o</sup> aux fabricants de harnais viticoles; 3<sup>o</sup> aux fabricants d'appareils de distillation; 4<sup>o</sup> aux constructeurs d'appareils de soutirage et ustensiles de cave; 5<sup>o</sup> par extension à tous les fabricants qui s'occupent des questions viticoles. Des diplômes pourront leur être accordés.

Toutes les installations pour le concours spécial de pressoirs et tous objets nécessaires à ce concours devront être fournis par les exposants.

L'exposition générale des instruments viticoles est dans le même cas.

Le comice agricole de Loudun fait appel à tous les viticulteurs de la région, pour assister à ces essais, et à MM. les constructeurs de pressoirs pour permettre d'établir, en s'entourant de la plus scrupuleuse exactitude, des comparaisons utiles à leurs intérêts.

### LE BRACONNIER DE MONTS. — NOUVEAUX DÉTAILS.

On sait déjà, par le récit que nous avons publié hier, qu'au moment où le fatal événement est arrivé, Counillon n'était pas seul dans le bois de la Bonde.

Il était parti de Joué-lès-Tours, vers 8 heures du soir, avec le nommé Louis Richard, âgé de 21 ans, jeune soldat de la classe de 1878. Ayant chacun un fusil à deux coups, ces deux hommes s'étaient rendus directement à la Bonde pour s'y mettre à l'affût et y tuer des lapins.

Arrivés sur le terrain à 9 heures, ils s'embaquèrent à une distance de 100 mètres environ l'un de l'autre.

Peu d'instants après, Richard tira un coup de fusil sur un lapin, qui ne fut pas atteint, et au même moment il entendit un autre coup de fusil qu'il supposa avoir été tiré par son camarade.

Vers 10 heures, a-t-il raconté, alors qu'il était toujours à son poste d'affût, un bruit se fit dans le bois. On broussaillait, suivant l'expression de Richard, du côté où Counillon

commença par adresser à ses vingt-cinq grenadiers un discours dont on devine la substance.

Géranium l'approuva dans sa teneur; l'Enflammé, contrairement à toute attente, s'écria :

— Ça me va ! nous passerons aux Chouans à l'ordre de Bayonne ! Bon !... je suis bien sûr à cette heure de ne pas mourir guillotiné !... fusillé, je ne dis point... mais ce n'est pas la même chose.

Là-dessus les vingt-cinq soldats se mirent en marche.

— La question d'abord, dit le sergent, c'est d'arriver jusqu'au colonel, et si je ne me blouse pas, nous aurons la garde des prisonniers.

— Allons, camarades, chargeons nos armes, et la tête haute ! reprit Géranium.

— Pas accéléré, marche ! commanda Antonio Muniz dit Bayonne.

Les sans-culottes éprouvèrent une forte envie de tirer sur un peloton qui d'abord les avait arrêtés à l'issue du chemin des marais, et qui ensuite les avait combattus à Saint-Ermel, mais ils n'osèrent pas en venir aux voies de fait sous les yeux du commandant en chef.

Malgré leurs clameurs provocatrices, la petite troupe d'Antonio Muniz y Bayen arriva donc dans la cour, pendant que les La Faugerais et les Gavésio, répondant au recteur de Saint-Ermel, chantaient encore le *Miserere*.

### LES TOMBEREAUX.

L'arrivée du sergent Bayonne et de ses vingt-cinq grenadiers dans l'enceinte de Rosven retardait encore l'instant où le sort des prisonniers serait définitivement fixé. Les sans-culottes de Vannes s'impatientaient; mais les gens de Josselin et de Ploërmel formant la majorité, Vieux de la Cale et Citoyens-Libres furent contraints d'attendre le bon plaisir du colonel, et d'écouter le discours patriotique d'un orateur dont le nom importe peu.

— Ah ça, sergent Bayonne, s'écria le chef militaire de l'expédition, m'expliqueras-tu d'où tu viens, et ce que tu as fait ?

Antonio avait sa réponse prête. Il n'eut qu'à dire la vérité en ce qui concernait ses efforts pour arrêter le pillage du bourg.

— Diable ! fit le colonel, et combien l'ont-ils tué de grenadiers ?

— Une trentaine, comme vous voyez; mais si vous n'étiez pas là, je crois bien qu'on nous retomberait sur la casaque.

— C'est égal, va toujours !

— Je vous cherchais donc pour vous dire que nous avions besoin de secours, je n'ai pu vous rejoindre... C'est alors que, sans le savoir, j'ai été entraîné jusqu'au milieu des Chouans. Pour me tirer de là, j'ai fait semblant de vouloir sauver les

vieux...

— Tu as fait plus que semblant, interrompit le colonel.

— C'est vrai, dit le sergent, mais sans ça j'étais perdu, et je ne serais pas retourné au secours de mes camarades.

— Tout ceci me paraît bien louche !... Tu ne devais pas quitter ta troupe; il fallait m'envoyer quelqu'un.

— Il n'y avait que moi pour sauter de la fenêtre de l'église en bas, comme j'ai fait.

Le sergent, moitié en riant, moitié en raisonnant, vint à bout de se laver de tout soupçon.

— Allons ! tu es un brave, dit l'officier supérieur, prends la droite avec les grenadiers, et n'en parlons plus !

— Pardon, mon colonel, je voudrais vous demander un poste de confiance, pour prouver aux patriotes que nous sommes de vrais républicains...

— On verra, dit le commandant en chef qui avait un faible pour le sergent.

Depuis que Bayonne, ou, si l'on aime mieux, Antonio Muniz y Bayen, était incorporé dans la colonne révolutionnaire de la Meuse, son sang-froid et surtout sa merveilleuse agilité lui avaient conquis les bonnes grâces du colonel. En quelques mois, de simple soldat il s'était élevé au grade de sergent, au grand scandale de Géranium et de plusieurs grogards qui le traitaient volontiers de *charabias*,

non sans motifs. Antonio, qui écorchait la langue française de la façon la plus barbare, se disait des environs de Bayonne, se donnait pour basque français et prétendait avoir été sous-officier dans la garde nationale de quelque bourgade des Pyrénées.

Le fait est que, laissé pour mort à Valmy, les maraudeurs l'avaient dépouillé de tout vêtement. Quand les Français, maîtres du champ de bataille, vinrent pour enlever les victimes du combat, on s'aperçut qu'il respirait encore. Il se rétablit à l'hôpital, et rusé comme il l'était, inventa un conte plausible, en se faisant passer pour volontaire patriote du département des Basses-Pyrénées. On lui demanda son nom; il répondit *Bayen*; on entendit et on écrivit : *Bayonne*. De là le nom qu'il portait.

A sa sortie de l'hôpital, on l'incorpora dans le bataillon du commandant La Patrie. Antonio détestait les Prussiens, à la lâcheté desquels il attribuait la mort du capitaine d'Amblemont; pour le venger il se battit contre eux avec acharnement, se distingua, mérita les galons de caporal et se fit remarquer comme bon militaire. Dans la compagnie d'Amblemont il avait appris à bien servir.

Un ou deux mois plus tard, quand le bataillon fut changé en régiment, le commandant La Patrie, promu au grade de colonel, le fit sergent, à peu près de son autorité privée.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

se trouvait. Un homme cria: « Halte-là!... apporte l'apporte!... »

Richard comprit qu'un garde était dans le bois. Il se tint coi pendant quelques minutes; puis, un coup de fusil ayant retenti, il pensa qu'un homme venait de tirer sur un autre et il se sauva.

Tandis qu'il courait, il tourna la tête plusieurs fois et vit qu'il était poursuivi. Un homme était à une cinquantaine de mètres de lui. Richard croit avoir remarqué qu'on l'aurait couché en joue. Il quitta ses sabots pour courir plus facilement et faire moins de bruit et se dirigea à toutes jambes vers le village de la Boulaie. Un instant cependant il s'arrêta pour appeler son camarade en sifflant; mais personne ne lui répondit.

Il continua sa course et rentra à son domicile, situé à l'Aubraye, commune de Joué.

Le lendemain il apprit la mort de Counillon.

Louis Richard a été interrogé dimanche par l'autorité et il a raconté les faits tels qu'on vient de les lire. Il a ajouté qu'il n'avait pas de permis de chasse, ce qui importe peu du reste, puisque ce permis ne lui aurait pas donné le droit de chasser pendant la nuit. Procès-verbal a été dressé contre lui pour cette contravention.

D'après son témoignage, deux autres braconniers étaient embusqués dans le bois de la Bonde au moment où il y était arrivé avec Counillon. Mais il ne connaît pas ces individus.

Une instruction a été commencée au sujet de la mort de Counillon. Les gardes Moreau et Jungman ont été interrogés lundi, à Tours. Il s'agit, entre autres choses, d'expliquer comment le braconnier a pu recevoir le coup de fusil dans les reins.

Moreau affirme que Counillon avait tiré sur lui un coup de fusil qui ne l'a pas atteint. D'après Louis Richard, un seul coup se serait fait entendre à 10 heures, vers l'endroit où se trouvait son camarade. De son côté, le garde Jungman déclare, dit-on, qu'il ne se rappelle pas avoir entendu un deuxième coup.

D'autre part, Moreau ajoute, comme nous l'avons déjà dit, qu'il a frappé son agresseur dans le dos, avec le canon, et que le coup mortel est parti sans qu'il puisse s'expliquer comment le fait s'est produit.

Les investigations de la justice ne manqueront pas de jeter la lumière sur les points qui pourraient être restés obscurs jusqu'ici dans ce drame affreux.

De bons renseignements ont été recueillis sur les antécédents de Counillon et de Richard. Il paraîtrait que ni l'un ni l'autre n'avaient l'habitude du braconnage. Malheureusement pour Counillon, le 30 octobre, au lieu de se préparer par le repos au travail du lendemain, il a eu la fatale pensée d'aller passer la nuit à l'affût.

Le garde Moreau est un ancien gendarme, ayant d'excellents états de service. Si nous ne nous trompons, il a été attaché pendant longtemps à la brigade de Cormery, avant d'être garde particulier chez M. Delaville Le Roux.

Avant-hier, après un premier interrogatoire des témoins, M. Beausser, juge d'instruction, s'est transporté sur les lieux où Counillon a reçu le coup mortel. Les deux gardes Moreau et Jungman, et aussi Louis Richard, croyons-nous, devaient se trouver sur les lieux avec M. le juge d'instruction.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

Vendredi dernier, une lugubre découverte a été faite dans les bois de la Ferrière, commune de Neuillé-Pont-Pierre (Indre-et-Loire).

Un fagoteur, nommé Louis Boulay, a trouvé dans un fourré le squelette d'un homme qui, d'après l'avis d'un médecin, devait être âgé d'une trentaine d'années. On présume que la mort de cette individu, d'après le même médecin, remonterait à six ans.

A quelque distance des ossements, on a recueilli un morceau d'étoffe verte, débris, suppose-t-on, des vêtements que portait cet homme.

L'autorité a commencé une enquête.

NANTES.

Voici de nouveaux détails sur le triste événement dont nous avons parlé hier:

Il était environ minuit lorsque le jeune Charles Plissard, en compagnie d'un cama-

rade, sortit du café Mars. Ils étaient à peu près complètement ivres. Après quelques instants, arrivés rue Jean-Jacques, à l'angle de la rue de la Chalotais, Plissard et son camarade furent rencontrés par deux autres jeunes gens auxquels ils adressèrent des paroles provocatrices; il en résulta une discussion, puis une mêlée en règle, pendant laquelle Plissard serait tombé sur le bord du trottoir et se serait fait à la tête cette affreuse blessure qui a paru tout d'abord avoir été produite par une arme tranchante, et qui ne tarda pas à amener la mort.

Le jeune homme qui accompagnait le malheureux Plissard, et dont nous avons annoncé l'arrestation, a été remis en liberté.

#### ACTUALITÉS.

« Ridendo dicere verum. »

Assis sur leurs chaises curules,  
Deux enfants de Lons-le-Saulnier  
En fait de vertueux scrupules  
Nous offrent la fleur du panier.

Tout en débitant des chandelles,  
De riches épiciers ont l'air  
D'être des citoyens modèles,  
Mais nous n'en voyons pas plus clair.

De la violence à la honte  
Tour à tour on passe en glissant:  
Ce n'est pas Gambetta qui monte,  
Mais c'est la France qui descend.

Grâce au Parlementarisme,  
Les plus grands et les plus beaux mots  
Sont devenus les cachepots  
Du mensonge et de l'égoïsme.

Au Capitole avec fracas  
Installons des apothicaires,  
Des papetiers et des notaires,  
Des huissiers et des avocats.

Vieux régiments, formez l'escorte  
De nos brailleurs de carrefours,  
Sonnez clairons, battez tambours,  
Et mettez la Gloire à la porte.

Au jeu des révolutions,  
La France démocratisée,  
Reine autrefois des nations,  
En est aujourd'hui la risée.

Pour parure on s'en va choisir  
Les baillons de quatre-vingt-treize,  
Et chacun répète à loisir  
Les refrains de la Marseillaise.

On rebrulerait Jeanne d'Arc  
Pour apprendre à vivre aux bigotes,  
Et la main de nos patriotes  
Veut presser la main de Bismark.

La France appliquant avec zèle  
Le niveau de l'égalité,  
Tout est médiocre chez elle,  
Tout... excepté la vanité.

Tout soldat se croit capitaine,  
Tout écolier législateur,  
Et tous, avec la même ardeur,  
Font de l'onguent Miton-Mitaine.

L'âne veut comme le rossignol  
Dans les concerts se faire entendre,  
Et le canard ose prétendre  
Egaler l'aigle dans son vol.

Ruban rouge à sa boutonnière,  
Chaque goujat, comme un marquis,  
Sait tout sans avoir rien appris,  
Et fait la roue à sa manière.

Radicaux! éloquents blagueurs,  
A la marque de la voirie  
Quand on veut comparer vos cœurs,  
C'est la marque qu'on injurie.

Au sein du pandémonium,  
Redisons à chaque marouffe:  
Sur vous que le Saint-Esprit soufflé  
Et sit Dominus vobiscum!

DICKSON.

#### Faits divers.

Il semble de plus en plus certain que Gille et Abadie ne seront pas exécutés et verront la peine de mort prononcée contre eux par l'arrêt de la cour d'assises du 30 août dernier commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Ce sont des révélations qu'Abadie s'est décidé à faire, il y a peu de temps, qui lui auront valu les effets de la clémence du chef de l'Etat.

En ce qui concerne Gille, malgré le cynisme qu'a montré ce précoce criminel, son jeune âge a été le principal argument militant en sa faveur.

L'entérinement des lettres de grâce aura lieu, sans aucun doute, dans la prochaine audience solennelle qui suivra la rentrée des cours et tribunaux.

\*\*\*

Un paysan de la banlieue de Nîmes s'amusa à ramasser, dans le champ de tir de l'artillerie, les nombreux débris de projectiles qui jonchent le sol après chaque séance de tir.

Ayant trouvé un obus complet, il se mit à le retourner dans tous les sens pour voir s'il était chargé. — Tout à coup, une explosion formidable se produisit, et l'imprudent chercheur, frappé par un des éclats en pleine poitrine, tomba raide mort.

Parmi les grandes entreprises industrielles, il n'en est pas de plus connue ni de plus lucrative que la Société de Produits chimiques Malétra, qui existe depuis près d'un siècle et dont les actions se négocient à la cote officielle. Mais le progrès arrive et il contraint les vieilles Sociétés les plus prospères à se transformer, à se développer. S'inspirant de cette idée, la Société Malétra a franchi la Méditerranée, et, s'installant sur le sol algérien, elle a affermé d'abord le lac salé d'Arzew, c'est-à-dire la saline la plus puissante d'Algérie, puis elle s'est assurée le monopole de l'exploitation et de la transformation en pâte à papier des alfas de la Compagnie Franco-Algérienne. Les usines qu'elles va fonder seront groupées autour du lac d'Arzew, des plateaux où pousse l'alfa, et du chemin de fer d'Arzew à Saïda.

La Compagnie ne peut manquer de trouver une source considérable de bénéfices:

1° Dans la législation spéciale à l'Algérie qui affranchit le sol des impôts dont il est frappé en France;

2° Dans le transport de la matière transformée — l'alfa — en pâte à papier au lieu de son transport en matière première.

La Compagnie de Produits chimiques et d'alfas possède un conseil d'administration de premier ordre recruté dans notre monde officiel de députés, d'ingénieurs, de grands industriels français. Dans la pensée de ce conseil, les bénéfices annuels devraient être voisins de 5 millions. Personne n'en sera surpris.

La Banque Européenne, dont chacun connaît l'activité et l'habile direction, s'est acquiescées les nouvelles actions créées et les retrocède au public au prix de 700 fr.

N'est-ce pas donner un salubre conseil aux capitaux flottants ou inactifs ou timides, que de leur signaler des titres reposant sur une base industrielle sérieuse, et de les prévenir que la souscription aura lieu le 7 novembre aux guichets de la Banque Européenne, à Paris et à Bruxelles.

Depuis quelque temps, nous avons cru devoir appeler l'attention des malades sur les remarquables propriétés des Capsules de Goudron de Guyot dans les cas de rhume, bronchite, catarrhe, phthisie, ou autres affections des bronches et des poumons. Une chose nous a frappé, c'est que la plupart des personnes venant à notre pharmacie, pour nous demander ce produit, n'ont pas retenu le nom du médicament et le désignent sous le nom de pilules, globules et même pastilles. Lorsqu'on s'adresse directement à notre maison, il nous est facile de rectifier la mémoire de l'acheteur, mais il peut n'en pas être ainsi lorsqu'on se présente dans une autre pharmacie, et cela peut prêter à de fâcheuses confusions.

Nous prions donc les acheteurs de vouloir bien remarquer et se rappeler le nom du médicament: Capsules de Goudron Guyot. De plus, pour éviter toute erreur, on verra bien se souvenir que notre signature GUYOT est imprimée en trois couleurs sur l'étiquette de chaque flacon. (14)

#### Les Almanachs pour 1880.

L'Almanach est le livre de tous; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée; l'ouvrier, pour lire des historiettes; l'homme de loisir, pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étrennes.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger, car les ennemis de l'Eglise se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs du *Laboureur*, de *l'Atelier*, du *Soldat* et du *Coin du Feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des franc-maçons; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires, et le bien se ferait sur une vaste échelle.

Les Almanachs de *l'Atelier*, du *Laboureur*, du *Soldat*, se vendent à Paris, 6, rue Furstenberg;

25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste; — 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste. L'Almanach du *Coin du Feu*: 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste; — 3 fr. 60 c. la douzaine, 4 fr. 60 c. par la poste.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré*:

TEXTE: Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Gérôme. — Le monument funèbre élevé par l'Etat, au cimetière du Père-Lachaise, en l'honneur des soldats morts pendant le siège. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Les inondations de Murcie, par S. L. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Un *Music-Hall* de tempérance, à Londres, par H. Vernoy. — *Les Belles Amies de M. de Talleyrand*, par M<sup>me</sup> Mary Summer (suite). — Un vaisseau cuirassé chinois, par H. Vernoy. — *Françoise*, par A. de Pontmartin (suite). — Bulletin financier. — Courrier des Modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny.

GRAVURES: Cimetière du Père-Lachaise: Monument élevé par l'Etat aux soldats morts pendant le siège. — Le nouveau plafond de la salle de l'Opéra-Comique, œuvre de M. Lavastre jeune. — Théâtre des Folies-Dramatiques: *Pâques fleuries*, opéra-comique en trois actes et quatre tableaux, de MM. Clairville et Delacour, musique de M. P. Lacombe. — Salon de 1879: *La Coupe et les Lèvres*, tableau de M. Edouard Richter. — Inondation de la plaine de Murcie. — Un « *Music-Hall* » de tempérance à Londres. — *L'Epsilon*, nouveau vaisseau cuirassé chinois. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements), 1 an, 22 fr.; 6 mois, 11 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. Malte-Brun (Jules Rouff, éditeur, 14, Cloître Saint-Honoré). Sommaire du 2<sup>e</sup> fascicule consacré au département de la Loire-Inférieure.

TEXTE: Description physique et géographique. — Histoire du département. — Histoire et description des villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistique, etc., etc.

GRAVURES: Vue de Nantes. — Intérieur breton. — Château de Roches. — Château de Nantes. — Une très-belle carte coloriée du département.

15 centimes la Livraison. — 75 centimes la Série.

#### VENTE

de 32,000 Actions entièrement libérées

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'ALFAS

(Établissements Malétra)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20,000,000 DE FRANCS DIVISÉ EN 40,000 ACTIONS DE 500 FRANCS

Siège social à Paris, 140, rue de Rivoli

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

MM. DE JEAN-MALETRA, Président;

L. BONNARD, industriel;

J. BUFFET, \*, ingénieur;

FOURNIER, O. \*

LAVIEILLE, député;

LEQUEUX-MUSTON, industriel à Rouen;

Baron DE MAUBEUGE, \*;

Comte D'OSMOY, \*, député;

J.-B. PHILIPPART, ingénieur;

PLET, négociant.

PRIX DE VENTE: 700 FRANCS

En souscrivant. Fr. 100 »  
A la répartition..... 200 »  
Le 15 janvier 1880. 200 »  
Le 10 mars 1880... 200 »

Bonification de 5 francs sur les actions libérées à la répartition.

La Société crée en Algérie un grand centre industriel. Elle s'est assurée l'exploitation exclusive du lac salé d'Arzew et le monopole des Alfas de la C<sup>o</sup> Franco-Algérienne, dont les concessions ont une étendue de 300,000 hectares.

Le rapport du Conseil d'administration, confirmé par le rapport des commissaires, évalue le bénéfice annuel à 5 millions.

LA COMPAGNIE N'A PAS CRÉÉ D'OBLIGATIONS

(Les actions anciennes sont inscrites à la cote officielle)

LES DEMANDES D'ACTIONS SERONT REÇUES

Jusqu'au Vendredi 7 Novembre

à la BANQUE EUROPÉENNE

à PARIS, 5, Avenue de l'Opéra,

et à BRUXELLES, 15, rue Royale.

ALMANACH DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

Pour 1880 — 23<sup>e</sup> Année.

Élégante brochure de 64 pages, format colombier, avec couverture dessinée par Ferdinandus et imprimée en couleur.

Nombreuses gravures et texte intéressant sur tous

les événements de l'année: Faits militaires, portraits de célébrités, scènes de pièces en vogue, fêtes et cérémonies, revue comique par Cham, etc.

50 CENTIMES.  
Envoi franco dans les départements: 60 cent.  
En vente: Aux Bureaux de l'Univers illustré, Librairie Calmann Lévy, 3, rue Auber; à la Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens, 45, et chez tous les libraires et marchands de journaux.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.  
Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonelet, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**  
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS	
6 h. 35 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —		10 h. 53 matin.	
1 25 soir.	4 50 soir.		
4 55 —		9 15 soir.	
7 40 —	11 35 —		

  

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 h. 53 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	5 14 soir.	6 25 soir.	
12 15 soir.	3 35 —	4 15 —	
6 45 —	10 32 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 46.  
P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 NOVEMBRE 1879.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	81	70	Crédit Foncier colonial	475			Canal de Suez	693 75	3 75		
4 1/2 %	82 70	30	Crédit Foncier, act. 500 f.	1003	13	50	Crédit Mobilier esp.				
5 %	111	50	Obligations foncières 1877	373			Société autrichienne	574 50	3 50		
Obligations du Trésor	115 05	05	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	715			OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	512		Crédit Mobilier	640			Orléans	379			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	260		Crédit foncier d'Autriche	700	1	25	Paris-Lyon-Méditerranée	377			
1865, 4 %	524 50	1 50	Est	733 75		1 25	Est	380			
1869, 3 %	401		Paris-Lyon-Méditerranée	1142 50	7 50		Nord	387			
1871, 3 %	399 50		Midi	852 50		2 50	Ouest	376			
1875, 4 %	516		Nord	1440		5	Midi	375			
1876, 4 %	507		Orléans	1120			Paris (Grande Ceinture)	375			
Banque de France	3335	25	Ouest	753	10		Paris-Bourbonnais	375			
Comptoir d'escompte	842 50		Compagnie parisienne du Gaz	1292 10	7 50		Canal de Suez	531			
Crédit agricole			C. gén. Transatlantique	587	28	75					

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS, GARE DE SAUMUR**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
8 — 56 — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — soir.	
3 — 32 — — express.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).	

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — — omnibus.	
9 — 40 — — express.	
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — omnibus-mixte.	
10 — 38 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

Le dimanche 7 décembre 1879, à midi, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LAUMONIER, DE:  
1° Cinquante-cinq ares de VIGNE, au canton de Presle, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant la levée du Pont-Foucharde;  
2° Cinquante-cinq ares de TERRE, au canton de la Saunais, commune de Bagnoux; Le tout appartenant à la famille Simon.  
On pourra traiter avant l'adjudication. (594)

Etude de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE, BELLE ET VASTE MAISON. Au bourg de Chenetille-les-Tuffeaux.  
Caves sous le roc, pavillon sur la Loire, jardin sur le coteau, vue magnifique, 8 kilomètres de Saumur, station de chemin de fer à Saint-Martin, en face, sur la rive droite. Mobilier, au gré de l'acquéreur.

On vendrait également: BELLE FERME de 40 hectares, à 4 kilomètres, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, bois et belle chasse.  
S'adresser, soit à M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes, soit à M<sup>e</sup> SENIL, notaire à Longué. (319)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT, MAISON DE CAMPAGNE. Située près le bourg de Saint-Lambert.  
S'adresser à M. GUINEBERT, rue d'Alsace, 8. (443)

**APPARTEMENT COMPLET**

AU PREMIER ÉTAGE, AVEC CAVES ET GRENIER. Rue d'Orléans, 73.  
S'adresser dans ladite maison.

M. BERBIER, mécanicien à Saumur, informe le public qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter son fils, M. CHARLES BERBIER.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT, Ou pour la Saint-Jean prochaine, PORTION DE MAISON. S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

UN MÉNAGE demande un emploi, le mari comme jardinier, cultivateur ou cocher; la femme comme cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> MAURICEAU, huissier-audencier à Saumur, demande un petit clerc.

**COMMISSION EXPORTATION — IMPORTATION**  
Maison fondée en 1879

**Félix Hütt**

SAUMUR (Maine-et-Loire)

HOUBLONS de Bohême, de Bavière, d'Alsace ET TOUS LES ARTICLES DE BRASSERIE

**MEUBLES ET TAPISSERIE**

**E. MARAIS**

TAPISSIER-DÉCORATEUR

49, Rue d'Orléans, Saumur.

MEUBLES DE TOUS STYLES, SIÈGES & TENTURES. Travaux en tous genres à façon.

**LE PAPI-AUTOGRAPHE**

Nouvel Appareil pour imprimer soi-même sans encre et sans presse.

L'extrême simplicité, le prix peu élevé et les multiples applications de cet appareil le rendent indispensable à MM. les Notaires, Avoués, Huissiers, Hommes d'Affaires, en un mot à toutes personnes dont les occupations nécessitent l'envoi de circulaires, lettres d'avis, convocations, etc.  
Les explications contenues dans l'instruction qui accompagne chaque appareil permettent à toute personne, sans aucun apprentissage, d'obtenir, à la première opération, des épreuves d'une netteté irréprochable.

- N° 1, format in-octavo..... fr. 8 »
- N° 2 — in-quarto..... 10 »
- N° 3 — ministre..... 13 »
- N° 4 — in-folio..... 20 »

Expédition contre mandat-poste. Les appareils sont repris s'ils ne conviennent pas.  
S'adresser les demandes au fabricant, M. Théodore JULIAN, rue Rochebrune, 12, PARIS.

Thés **CHOCOLAT** Vanille  
Qualité supérieure

**GUÉRIN-BOUTRON**  
PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.  
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.  
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARBEAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

**UN FRANC PAR AN**  
FRANC par AN  
**Le Moniteur**  
des Valeurs à Cote  
52 NUMÉROS  
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES  
Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.  
LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEILLEUR RENSEIGNÉ  
une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les tirages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.  
On s'abonne à Paris: 12, rue de Londres.  
NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

Maison J.-P. LAROZE & C<sup>ie</sup>, Pharm<sup>ie</sup>  
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

**Sirop Laroze**  
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre:  
Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac, Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.  
PRIX DU FLACON: 3 FRANCS.

**Dentifrices Laroze**  
AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAÏAC  
Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.  
ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — Poudre, la Bouteille, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.  
DÉPÔT A PARIS:  
26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26  
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

**FER BRAVAIS**  
(FER DIALYSE BRAVAIS)  
Contre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, etc.  
Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le seul exempt de tout acide; il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus, c'est le seul qui ne noircisse jamais les dents.  
C'est le plus économique des ferrugineux, puisque un flacon dure un mois.  
Dépôt Général à Paris, 13, rue Lafayette (près l'Opéra) et toutes Pharm.  
Evitez les mélanges de fer et d'acide et exigez la marque de fabrication.  
Envoyez gratuitement par la poste d'intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.  
Dépôt à Saumur, M. BRUNEL, pharmacien. (110)